

**DÉLIBÉRATION N° CA 17-29 DU 5 OCTOBRE 2017
RELATIVE À LA MODIFICATION DU 10^{ÈME} PROGRAMME D'INTERVENTION
POUR L'AUGMENTATION DU TAUX DE SUBVENTION
POUR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu le 10^{ème} programme (2013-2018) de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 5 octobre 2017,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le 10^{ème} programme (2013-2018) de l'agence de l'eau Seine-Normandie est modifié comme suit.

3.1.2 Défi 1 – Réseaux d'assainissement

Le chapitre 3.1.2 du 10^{ème} programme 2013-2018 de l'Agence de l'eau Seine-Normandie est modifié.

Dans le **b- Modalités**, le tableau des **Taux** est modifié comme suit :

Taux

Nature des travaux	Taux d'aide (S= subvention A = avance)	Prix de référence prix plafond	Compte de programme	Observations
Réseaux d'assainissement : création de réseaux neufs de collecte et de transport d'eaux usées, création de toilettes permanentes sur le domaine public	S 30 % + A 20 % S 40 % + A 20 %	Oui, sauf création de toilettes permanentes	1211	
Réseaux d'assainissement : réhabilitation, mise en séparatif	S 30 % + A 20 % S 40 % + A 20 %	Oui	1212	

Article 2

Ces modalités d'aide s'appliquent à tous les dossiers faisant l'objet d'une décision d'aide à compter du 5 octobre 2017.

La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'Agence
de l'eau Seine-Normandie



Patricia BLANC

Le Président
du conseil d'administration



Michel CADOT